



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 mars 2017
A 18H30 EN MAIRIE
COMPTE RENDU DE SEANCE

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SURET Fabrice, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie-Aurélie, PAQUET Marie-Thérèse, LOGEZ Isabelle, HAMELIN Natacha, PRONNIER Chantal, TISON Emmanuelle.

Excusés représentés : DELPORTE Bernard (procuration TRAISNEL Isabelle), FIDELLE Lucette (procuration LOGEZ Isabelle), BILLAUD Corinne (procuration HAMELIN Natacha), LECLERCQ VOISIN Sophie (Procuration PRONNIER Chantal).

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que la réunion est importante puisque qu'elle présente le débat d'orientation budgétaire.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame Isabelle TRAISNEL est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de séance du 6 décembre 2016

Monsieur Pierre CORBUT précise que dans les questions diverses, il y avait une question ou des remarques portant sur le service rendu par le perceuteur et cela n'est pas repris.

Monsieur le Maire indique que cette partie de la réunion sera réécoutée et retranscrite si nécessaire.

Adoption à l'unanimité.

3 - Patrimoine - Projet de Déconstruction / Reconstruction de l'Ecole Maternelle et de la crèche – Autorisation de demande au titre du Code de l'Urbanisme

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER indique que le Code de l'Urbanisme n'inclut pas de disposition spécifique selon laquelle le Maire devrait être spécialement habilité, par une délibération du conseil municipal, pour signer, avant instruction, la demande de permis de construire relative à un bâtiment communal. Le Code de l'Urbanisme précise, de manière générale, en son article R. 421-1-1, 1er alinéa, que la demande de permis de construire est présentée soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique. Bien évidemment, les communes sont tenues, au même titre que toutes les personnes publiques et privées, de se soumettre à la législation sur le permis de construire. Dans la mesure où le

Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2122-21, que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonnancer les dépenses et de diriger les travaux communaux, la demande de permis de construire signée par le Maire au nom de la commune aura logiquement son fondement dans une décision antérieure, et donc une délibération du Conseil Municipal dès lors que les demandes de permis de construire, de démolir concerneront un bâtiment communal.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser, Monsieur le Maire à déposer les autorisations relevant du Code de l'Urbanisme (Permis de démolir et permis de construire) ou du Code de la Construction et de l'Habitation (autorisation de travaux pour les locaux modulaires), et à signer tout document lié à ces demandes dans le cadre du projet de déconstruction/reconstruction de l'école maternelle et de la crèche.

Monsieur le Maire précise que cela permettra de justifier que le permis soit signé et déposé par le Maire.

Madame Chantal PRONNEIR demande si cela va avoir une incidence sur le délai du dossier.

Monsieur le Maire répond que non, les délais d'instruction des dossiers restent les délais légaux. Il précise que les diagnostics amiante ont été réalisés.

Madame Chantal PRONNIER demande si les diagnostics ont relevé la présence d'amiante.

Monsieur le Maire indique qu'il y a présence d'amiante dans trois tubes d'évacuation d'eau. Ces tubes ne sont pas directement en contact avec le public.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux dépôts des demandes d'autorisation du droit des sols pour le projet de déconstruction/reconstruction de l'école maternelle et de la structure d'accueil de la petite enfance.

4 - Patrimoine – Changement du compteur GAZ Salle des Sports rue des Chênes-

Monsieur Frédéric LELONG explique que la réglementation en vigueur concernant les compteurs de gaz impose une vérification périodique de l'étalonnage des compteurs et de leur état général.

Le compteur alimentant la salle des sports rue des Chêne appartient à la commune. Posé depuis plus de 20 ans celui-ci doit être contrôlé. Pour ce dernier, il convient de déposer le compteur, de mettre en service un compteur provisoire. Cette prestation s'élève à 500,21 € HT.

GRDF propose de racheter le compteur existant moyennant la somme de 361,008 € HT et de louer le nouvel équipement 46,94 € HT par mois. Aucun frais complémentaire ne serait facturé pour le contrôle de ce compteur.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande qu'elle est la valeur d'un compteur neuf. Cette homologation doit être faite tous les 20 ans. Cela ne vaut-il pas le coût d'acheter le compteur.

Monsieur le Maire propose de reporter ce rapport et de le réétudier ce point le 16 mars, en ayant connaissance du coût d'achat. Il ajoute que dans ce cas en cas de problème sur le compteur la réparation sera à charge de la commune.

Monsieur Frédéric LELONG indique qu'en location, tout est compris, même la maintenance.

Ce rapport est ajourné et reporté à la séance du 16 mars 2017.

5 - Intercommunalité – SIVOM DES DEUX CANTONS- Modification des Statuts

Monsieur David SOJKA explique que suite au redécoupage cantonal effectif depuis le 30 mars 2015, le Canton de Cambrin-Douvrin n'existe plus.

Le SIVOM des Deux Cantons a, par délibération du 5 décembre 2016 décidé de modifier sa dénomination. La nouvelle dénomination proposée est SIVOM de l'Artois.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont appelées à se prononcer sur cette modification de statuts dans les trois mois à compter de la date de notification, soit avant le 26 mars 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité Monsieur SOJKA pour connaître le coût de cette modification. Un coût de 200 000 € a été évoqué.

Il soumet au vote cette question.

Monsieur FACHE demande s'il s'agit d'une modification des statuts. La question ne porte pas sur le coût induit par cette modification.

S'abstiennent Messieurs FACHE, LELONG, LUCAS, Mesdames TRAISNEL, PRONNIER, TISON, LECLERCQ VOISIN, DELPORTE

Votent Contre Monsieur CASTELL

Ce rapport sera à nouveau soumis à débat lors de la réunion du 16 mars 2017.

6 - Finances Locales – Taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit arrêter les taux des taxes locales. Pour 2016, ces taxes étaient fixées à :

-taxe d'habitation :10,74 %
-taxe foncière bâti :.....10,74%
-taxe foncière non bâti 28,40%

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'évolution des taux appliqués.

Il poursuit en indiquant qu'un travail a été mené sur la gestion de la commune, et que le budget présente un excédent. Sachant que la Communauté d'Agglomération, suite à la Fusion, va augmenter sa part sur les taxes locales, il est proposé que la commune baisse sa part pour compenser cette hausse. Il propose ainsi de fixer à 9,74% la taxe d'habitation et à 9,77% la taxe foncière Bâtie, la taxe foncière non bâtie resterait identique. Il ajoute que sur les deux premières taxes, la commune est la moitié moins chère que les autres communes.

Monsieur Frédéric LELONG demande si cela s'est déjà vu sur Violaines ?

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que cela fait plusieurs années que les taxes locales n'ont pas augmentées ;

Monsieur le Maire indique que cela représente une somme de 60 000€.

Madame Emmanuelle TISON demande si cela va être compensé.

Monsieur le Maire indique que cela sera compensé par un effort de gestion et d'organisation. Tous les budgets sont excédentaires. Même le budget camping qui était déficitaire de 17 000 € environ est excédentaire car la FTVA de 2013 a été recherchée. Le travail fait en comptabilité est un bon travail aujourd'hui.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande si sur l'augmentation des taxes sur la part de l'Agglomération, des retours de par Béthune Bruay Artois Lys Romane sont attendus par la commune.

Monsieur le Maire indique que oui. Il ajoute qu'il y a des excédents et qu'il faut faire cet effort-là, il faut penser au pouvoir d'achat des Violainois. Il est bien de dire aux Violainois que l'on fait des efforts de gestion mais on veut en rendre aussi. Monsieur le Maire précise qu'il invite les organisations extra communales à faire des efforts. C'est notamment ce qui est demandé au SIADEBP et il rappelle que les augmentations du SIVOM n'ont pas été répercutées mais pris en charge par la commune.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si cette baisse sera pérenne ou s'il y a un risque d'augmentation.

Monsieur le Maire indique que ces baisses seront pérennes car un travail a été fait sur le fonctionnement de chaque bâtiment depuis trois ans. Les enveloppes budgétaires de chaque élu sont très suivies. Des contraintes supplémentaires ont été rencontrées notamment sur les baisses de dotations. Tous les prix ont été gelés depuis trois ans et la gestion est optimisée. Les élus et les services ont fait des économies. Les services travaillent beaucoup avec l'impulsion des élus. Cette baisse sera pérennisée. Les trois devis sont réalisés et les prestations sont renégociées ensuite.

Le Conseil Municipal arrête sur proposition de Monsieur le Maire les taux suivants :

- taxe d'habitation :9,94 %
- taxe foncière bâti :.....9,77%
- taxe foncière non bâti 28,40%.

7 - Finances Locales – Révision des tarifs des fêtes municipales

Monsieur Olivier BONVARLET rappelle que chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réactualisation des participations réclamées lors des différentes festivités organisées par la Commission des Fêtes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les différents tarifs des manifestations et boissons ou repas servis lors de celles-ci selon le tableau annexé à la convocation. Les tarifs adoptés pour 2017 resteront applicables pour les années ultérieures sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer.

Objet	TARIF ANNEE 2016 En €	TARIF ANNEE 2017 et suivantes en €
Repas Soirée à thème :		
Adultes	10,00	10,00
Enfant (-12 ans)	6,00	6,00

Fête de la Fraise :		
Articles promotionnels : Verre à Bière		5,00
Boite de 6 Verres		25,00
T-shirt ou Tablier		6,00
Pack Bière à la Fraise		10,00
Repas Adulte	11,00	11,00
Enfant (-12ans)	7,00	7,00
Encarts 4,34*6,59	20,00	20,00
Intermédiaires 4,34*6,59/4,34*13,89		30,00
Idem		40,00
4,34*13,89	50,00	50,00
Intermédiaires 4,34*13,89/6,19*13,89	50,00	60,00
6,19*13,89	70,00	70,00
Intermédiaires 6,19*13,89/9,53*13,89	70,00	80,00
9,53*13,89	100,00	100,00
Intermédiaires 9,53*13,89/19,61*13,89	150,00	200,00
19,61*13,89 intérieur	250,00	250,00
	300,00	300,00
19,61*13,89 4 ^{ème} de couverture	500,00	500,00
Sponsoring	800,00	800,00
Sponsoring	1 000,00	1 000,00
Sponsoring	1 500,00	1 500,00
Sponsoring	2 000,00	2000,00
Emplacements		
Violainois et exposants 1 ^{ère} année		Gratuit
Autres :la tonnelle		30,00
Repas Fête Nationale		
Adulte Violainois	6,00	6,00
Adulte Non Violainois	12,00	12,00
Enfant (-12 ans)	Gratuit	Gratuit
Ducasse :		
Emplacements		
Violainois et associations Violainoises	2m gratuits puis 2,00€/m	2m gratuits puis 2,00€/m
Autres	2,00 € les 2m	2,00 € les 2m
Apéritif amélioré		2,00
Marché de Noël		
Emplacement 2 mètres :	20,00	20,00
Emplacement 3 mètres :	25,00	25,00
Emplacement 4 mètres ou chalet :	30,00	30,00,
Emplacement 6 mètres :	50,00	50,00
Nouvel an		
Adulte Violainois	75,00	A définir plus tard selon programme
Adulte Non Violainois	75,00	
Enfant (-12 ans)	30,00	

BOISSONS :		
Bière Pression	1,50	1,50
Bière « Fraiz'Tival »	2,00	2,00
Sangria	0,50	0,50
Coca	1,00	1,00
Perrier	1,00	1,00
Orangina	1,00	1,00
Fanta	1,00	1,00
Jus de fruits	1,00	1,00
Porto/Martini/Muscat/Ricard	1,50	1,50
Whisky	3,00	3,00
Kir	1,50	1,50
Bouteille Méthode Champenoise	7,00	7,00
Bouteille de vin (rouge, rosé, Blanc)	7,00	7,00
Verre de vin (Rouge, rosé, Blanc)	1,00	1,00
Bouteille d'eau	1,00	1,00
Bouteille de Champagne	17,00	17,00
Coupe de Champagne	3,50	3,50
Chocolat Chaud	1,00	1,00
Vin Chaud	1,00	1,00
Café		1,00

Monsieur le Maire ajoute que le souhait est que les familles puissent participer sans devoir dépenser trop.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que par contre parfois, la possibilité est limitée en raison des possibilités d'accueil salles.

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

8 - Finances Locales – Fonds « Public et Territoire » Appel à projet programme 2017-2018

Madame Isabelle VERMUSE rappelle que la commune a sollicité en 2015 un appel à projet « Fonds Publics et Territoire ». Dans ce cadre, les jeunes de 12 à 17 ans ont organisé un forum jeunesse qui a permis de découvrir les attentes de ce public mais aussi de former un groupe de jeunes.

La commune souhaite élargir son champs d'action au public des 14 à 25 ans, pour cela elle propose sur l'année 2017-2018 de participer à l'appel à projet « Fonds Public et Territoire » en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales.

Le projet consistera à travailler autour de 2 axes :

- Soutenir les projets élaborés par les adolescents,
- Accompagner des démarches innovantes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet et le cas échéant à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées à ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il y a deux ans la commune était une des seules à s'être lancée dans ce Forum Jeunesse. Des jeunes s'investissent dans la commune, notamment au travers du TELETON, de l'opération PARTAGE, et sur d'autres opérations. Cela permet un autofinancement de leurs projets.

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER précise que cette fois nous sommes sur des projets pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

La mise en œuvre de ce projet est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées à ce projet.

9 - Finances Locales – Travaux de rénovation de l'école Varet – Demandes de subvention

Madame Marie-Thérèse PACQUET rappelle que la commune a été confrontée à de violents orages l'été 2016. Durant cette période, certaines classes de l'école Eustache ont subi des dégâts liés notamment à des fuites ou débordements des chéneaux.

Un programme de travaux de rénovation a été élaboré sur ces classes, non seulement pour remédier aux désordres constatés, mettre aux normes, mais aussi pour améliorer l'isolation thermique de ces locaux.

Un programme de travaux de 162 025,63 € HT a été arrêté. Certains de ces travaux seraient susceptibles de bénéficier d'aides liées notamment à l'amélioration énergétique de ce bâti.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout partenaire susceptible de cofinancer ce programme et à signer tout document nécessaire à ces dossiers.

Monsieur le Maire précise que lors du lancement de ce projet le lot menuiserie n'avait été fait l'objet que d'une seule offre. Il avait alors fallu relancer une consultation sur ce lot. Les classes qui vont être rénovées seront équipées de TBI. Toutes les menuiseries côté salle des fêtes seront remplacées mais aussi pour des raisons de sécurité la porte de garderie côté allée des Ecoles.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à rechercher toute participation financière susceptible d'être accordée pour les travaux de remise en état suite aux intempéries.

10 - Finances locales – Equipement informatique de l'Ecole Varet – Recherche de Subvention.

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER explique que la commune envisage équiper l'école Eustache Varet en matériel informatique. Chaque classe sera dotée d'un vidéoprojecteur interactif, d'un tableau numérique, d'un ordinateur portable. Un lot de 30 tablettes avec deux caissons de rechargement seront mis à disposition de l'ensemble des classes selon un planning à définir entre les enseignants.

Ces équipements seraient susceptibles de bénéficier de subvention notamment au titre de la Réserve Parlementaire pour un montant de 4 000,00 €.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la réserve parlementaire pour le développement numérique de l'école Eustache Varet. Monsieur le Maire sera également autorisé à signer toute pièce relative à cette demande de participation financière.

Monsieur le Maire ajoute que toutes les classes de l'école primaire seront informatisées. Les subventions seront recherchées. Le Conseiller Pédagogique auprès de l'éducation Nationale a été rencontré pour qu'il nous aide sur le choix des matériels pour cette informatisation. Une mutualisation est envisagée pour réduire les coûts.

Madame Chantal PRONNIER demande si en raison des prochaines élections législatives, la réserve parlementaire pourra encore être obtenue cette année.

Monsieur le Maire indique que la demande va être déposée et que l'enveloppe 2017 pour l'instant est maintenue.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement informatique de l'Ecole Varet.

11 - Finances Locales - Travaux de Voirie – Subvention.

Monsieur Frédéric LELONG rappelle que lors de sa réunion du 5 juillet 2016, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la sollicitation d'une subvention au titre du Dispositif de Solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques.

Le dossier correspondant a été constitué et transmis aux services du département et de l'Etat. La commune a été informée que dans le cadre de ce dispositif une aide de 15 000 € lui avait été allouée par le Département.

La Région Hauts de France est également susceptible de participer au cofinancement de la remise en état des voiries dégradées. Par ces événements climatiques.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de la subvention accordée par le Département. Il est également invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout partenaire susceptible de cofinancer ce programme et à signer tout document nécessaire à ces dossiers.

Monsieur le Maire indique que la Région était revenue vers nous lors de ces inondations. Une subvention a donc été sollicitée auprès de la Région pour pouvoir financer les réfections des voiries.

Un dossier a été monté auprès des services de l'ETAT. Ces dossiers sont en instance d'étude au ministère.

Monsieur Pierre CORBUT demande si les 15 000 € du Département sont déjà versés ?

Monsieur le Maire indique que non, il y a un engagement mais toutes les pièces nécessaires ne sont pas encore réunies pour solliciter le versement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rechercher toute subvention susceptible d'être octroyée pour la réparation des voies suite aux intempéries.

12 - Finances Locales – Projet Ecole Maternelle – Approbation de l'Avant-Projet Sommaire – Demande de subventions.

Madame Christine COULON explique que dans le cadre du projet de Déconstruction/Reconstruction de l'école maternelle « les Roses » et de la crèche, l'avant-projet sommaire a été transmis par l'équipe de maîtrise d'œuvre Archis2 –Gonin.

Le coût global de l'opération hors démolition, VRD et espaces extérieur s'élève à 2 863 195,19 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions auprès de plusieurs partenaires financiers et notamment la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Communauté d'Agglomération, l'Etat (au titre de la DETR), ...

Un plan prévisionnel de financement de cette opération est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption de l'avant-projet sommaire, à arrêter les modalités de financement de ce projet, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout partenaire susceptible de cofinancer cette opération, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette opération et à rechercher les emprunts nécessaires à son financement.

Monsieur le Maire indique que comme indiqué ce projet sera phasé en trois tranches, l'école la crèche et la salle de motricité car cette dernière pourra être utilisée pour d'autres activités.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il s'agit bien de trois tranches sur deux années.

Monsieur le Maire lui répond que oui. Il ajoute que les dossiers ont été montés et qu'un contact a été pris avec les services de l'Etat qui ont émis un avis favorable sur ce phasage. Ce projet rentre bien dans les projets finançables au titre de la DETR développement durable économie d'énergie. Ce dossier est en cours d'étude par l'éducation nationale. Les aménagements paysagers ne sont pas repris dans le plan de financement car ils ne rentrent pas dans les projets susceptibles de participation. Monsieur le Maire présente le plan de financement.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que les Fonds de Concours c'est seulement sur certaines années.

Monsieur le Maire précise que c'est tous les trois ans et comme la commune n'a pas proposée de projet depuis 3 ans cela est possible. L'ADEME, l'agence de l'eau, et l'association du Bois Français.

Madame Chantal PRONNIER demande s'il s'agit du montant maximum de subvention ? Cela pourra donc évoluer. Il faudrait également savoir comment cette école est financée.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement il s'agit des subventions maximum. L'emprunt avait été évoqué en commission mardi mais la Caisse des Dépôts serait susceptible de financer à taux nul car il s'agit d'investissement. Une commission fiance sera réunie spécialement pour ces étudier ces emprunts.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avant-projet sommaire, arrête les modalités de financement du projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées à ce projet.

13 - Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire

Pour les communes de 3 500 habitants et plus l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations budgétaire au travers du rapport d'orientation budgétaire.

Il indique que tous les budgets sont excédents. Il procède d'une étude rétrospective des années 2013 à 2017. Ce débat permet le vote du budget. Suite à la loi Notre le rapport d'orientations Budgétaires doit être transmis à la préfecture.

Les élus ont été sollicités pour établir leur feuille de route. Ces demandes ont été arbitrées et seront transcrites dans les budgets.

Monsieur le Maire précise que ce rapport d'orientations budgétaires sera mis sur le site de la commune.

Après avoir évoqué les contextes mondiaux et nationaux, Monsieur le Maire rappelle que les dotations même si elles sont diminuées le seront moins que prévues. Il présente les orientations retenues pour 2017 et notamment les projets envisagés.

Le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientation budgétaire s'est tenu.

14- Communications du Maire - Article 2122-22 Délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

Décision	Objet	Titulaire	Montant
2016-026 22/11/2016	Reproduction du magazine « VIOLAINES INFOS MAG »	Imprimerie HECHTER Vendin-les-Béthune	24 pages 861€ HT 28 pages 1 058 € HT 32 pages 1 120 € HT 36 pages 1 300€ HT
2016-027 30/11/2016	Travaux de rénovation Ecole Varet	Lot couverture : CCS Lot électricité : DEVRED BATIMENT Lot plâtrerie : SAPIO Lot plomberie SARL LAIGNEL Lot Menuiseries	16 167,47 € HT 21 171,16 € HT 47 000€ HT 29 037 € HT Sans suite
2016-028 06/12/2016	Travaux Ad'Ap - Fourniture de consommables	Société DESENFANTS CAMBRAI	5 419,92 € TTC
2016-029 09/12/2016	Aménagement d'entrée de ville	Société DELEFORTRIE Erquinghem-Lys	21 378,53 € HT
2016-030 12/12/2016	Nettoyage de vitres à la Mairie	ARTOIS PRESTATIONS	859,84 € HT
2016-031	Voyages Valkenburg et Amsterdam – Choix du Voyagiste	MARIOT VOYAGES	Sur la base de : 50 participants Journée 38 €/pers WE 145 € /pers 40 participants Journée 44 €/pers WE 139 € /pers 30 participants Journée 54 €/pers WE 141 € /pers 25 pers : WE 142€
2016-032 14/12/2016	Curage de fossés rue de la Cochiette	LEBLEU Steenwerck	7 365 € HT
2016-033 14/12/2016	Bail 13 rue des Pins Renouvellement	CADEZ Claudie	5 27,88 € /mois + 75€ avance sur charge

2016-034 14/12/2016	Bail 3 rue du 11 novembre – renouvellement	ETUDES FABRICATION MONTAGE	730 € HT/mois
2017-001 05/01/2017	Renouvellement du Contrat d'assurance	SMACL – NIORT Dommages aux biens Responsabilité civile Assurance protection Flotte automobile	6 830,99€ HT 5 783,52 € HT 1 200 € HT 2 552,81€ HT
2017-002 18/01/2017	Déconstruction Reconstruction école maternelle Choix du Contrôleur Technique	DEKRA Saint-Laurent Blangy	7 241 € HT
2017-003 24/01/2017	Déconstruction Reconstruction école maternelle Choix du Contrôleur SPS	SOCOTEC à Arras	3 720 € HT
2017-004 24/01/2017	Organisation séjour pour les enfants à Mégève	OCEANE VOYAGES JUNIORS	13 345 € TTC sur base d'un groupe de 17 à 20 jeunes
2017-005 24/01/2017	Travaux de rénovation Ecole Varet	Menuiseries : C Menuiseries Auchy les Mines	48 652 € HT

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu lors des épreuves qu'il a rencontrées..

La séance est clôturée à 19h50